



Études thématiques

N°740/avril 2023

LES RÉUNIONNAIS CONTINUENT DE PRIVILÉGIER LES ESPÈCES POUR LEURS ACHATS DU QUOTIDIEN

En 2022, plus de la moitié des paiements réalisés en magasin par les Réunionnais sont réglés en espèces. Alors qu'historiquement, la place des espèces à La Réunion est plus importante que dans l'Hexagone, Réunionnais et Métropolitains ont aujourd'hui des habitudes de paiement en magasin proches, en particulier suite à la crise sanitaire.

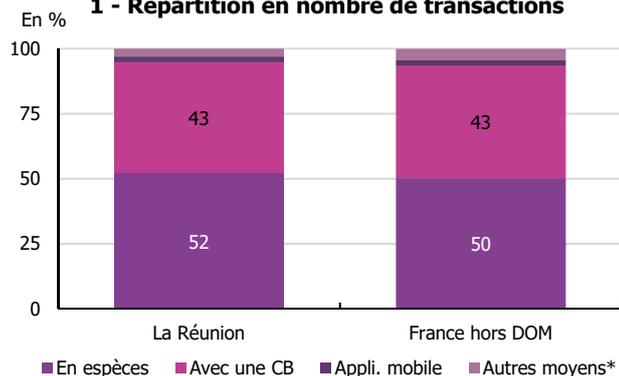
En magasin, les paiements en espèces des Réunionnais constituent l'apanage des petits achats du quotidien : 87 % des transactions de montants inférieurs à 5 euros sont réglés en pièces ou billets. Ils ne privilégient l'usage de la carte bancaire qu'à partir de montants supérieurs à 20 euros. À noter que le niveau d'éducation, la situation professionnelle et l'âge influencent les habitudes de paiement des particuliers interrogés.

S'agissant des paiements en ligne, les Réunionnais utilisent principalement la carte bancaire. Ils réalisent toutefois nettement moins d'opérations que les Métropolitains. Ce type de transactions ne couvre que 5 % des paiements quotidiens à La Réunion, contre 20 % en France hors DOM. Ceci s'explique par une offre moins étendue de services numériques livrables sur le territoire et par une moindre pénétration des usages numériques dans la population réunionnaise.

Les espèces, premier moyen de paiement

Plus d'un paiement sur deux réglé en espèces pour les achats en magasin

1 - Répartition en nombre de transactions



*chèques, virement bancaire, titres-restaurants, etc.

Sources : Enquête SPACE-R, IEDOM ; enquête SPACE, Banque de France

Les Réunionnais disposent de différents moyens de paiement pour régler leurs achats de biens ou de services du quotidien en magasin¹ : espèces (billets et pièces), carte bancaire, chèques, virements bancaires, applications mobiles de paiement, titres-restaurant, etc.

Or, selon l'enquête SPACE-R (*encadré 4*) sur les comportements de paiement réalisée en 2022 par l'IEDOM, ils privilégient nettement l'usage des espèces. Ainsi, plus de la moitié des paiements des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête est réglée en pièces ou billets. Les paiements par carte bancaire occupent le deuxième rang et représentent 43 % du nombre de transactions réalisées (*graphique 1*).

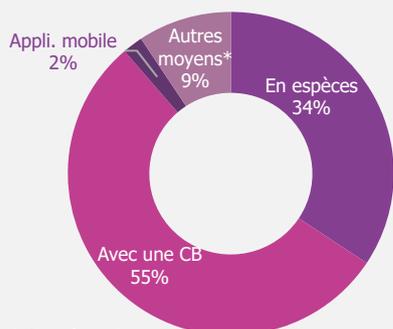
Bien que l'usage d'applications mobiles de paiement ait augmenté ces dernières années, leur part dans les règlements en magasin reste relativement faible à La Réunion et compte pour 2 % des

paiements enregistrés. Enfin, les « autres moyens de paiement » (chèques, virements, titres-restaurants, titres spéciaux de paiement, instruments de paiement spécifiques, chèques emploi services universels, etc.) ne représentent que 3 % du total des transactions.

¹ Les paiements au point de vente (ou magasin) comprennent les paiements effectués pour l'achat de biens ou de services dans les supermarchés, les magasins d'articles courants, les points de vente dans la rue ou sur les marchés, les magasins de biens durables, les restaurants, les bars, les cafés, les stations-service, les distributeurs automatiques ou les billetteries, les lieux de culture, de sport ou de divertissement, ainsi que pour des services à l'extérieur du domicile (coiffeurs, nettoyage à sec, etc.) ou à l'intérieur du domicile (nettoyage, baby-sitting, etc.).

ENCADRÉ 1 : EN VALEUR, LA CARTE BANCAIRE DEVANCE LES ESPÈCES DANS LES PAIEMENTS DES PARTICULIERS

Répartition des paiement en valeur



*Chèques, virements bancaires, etc.
Source : Enquête SPACE-R, IEDOM

Au premier rang en volume, les espèces ne recouvrent plus qu'un tiers des paiements en valeur réalisés par les Réunionnais interrogés (graphique ci-contre). La carte bancaire les devance avec 55 % des paiements en montant. Le paiement moyen en carte est par ailleurs 2 fois plus élevé que celui des espèces : 59 euros par règlement carte contre 31 euros.

D'autres moyens de paiement, moins fréquemment utilisés au quotidien, représentent une part plus importante des transactions en montant. Ainsi, les chèques bancaires (dans « autres moyens ») concentrent 6 % des paiements en montant contre 2 % en nombre. Les virements bancaires (dans « autres moyens ») représentent plus de 3 % en valeur contre moins de 1 % en volume. Les paiements par application mobile, en revanche, conservent en valeur la même part de marché qu'en volume.

Une préférence pour les espèces partagée avec l'Hexagone pour les achats en magasin

Historiquement, la place des espèces à La Réunion demeure plus importante que dans l'Hexagone. Rapportés au nombre d'habitants, les retraits aux distributeurs de billets y sont 2 fois plus élevés en montant et les billets en circulation depuis l'introduction de l'euro y sont 2 fois plus nombreux.

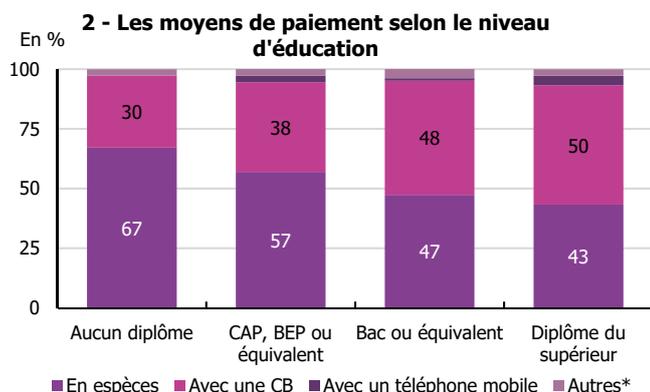
La crise sanitaire de la Covid-19 a néanmoins contribué à accélérer la convergence des usages en matière de paiement entre les Réunionnais et les Métropolitains. En témoigne l'équipement des Réunionnais en carte bancaire, en rattrapage progressif ces dernières années, et qui bondit entre 2020 et 2021 (+6,1 %, contre +1,9 % par an en moyenne de 2010 à 2020). On compte désormais 1,00 carte bancaire par habitant en 2021 à La Réunion (0,31 en 2000), soit un taux d'équipement voisin de celui observé au niveau national (1,04).

Ainsi, Réunionnais et Métropolitains possèdent des habitudes de paiement en magasin proches. En effet, dans l'Hexagone, la moitié des achats du quotidien est également réglée en espèces (*graphique 1*), selon l'enquête SPACE¹ réalisée par la Banque Centrale Européenne en France (hors DOM). À cet égard, La Réunion et la France (hors DOM) se situent en deçà de la moyenne observée dans les 19 pays de la zone Euro, avec une part des paiements en espèces estimée à 59 %. Dans les faits, cette moyenne masque une forte hétérogénéité entre pays du sud de l'Europe et pays du nord : les espèces concourent ainsi à environ deux tiers des paiements en Italie, en Espagne et au Portugal contre seulement près de 20 % aux Pays-Bas et en Finlande.

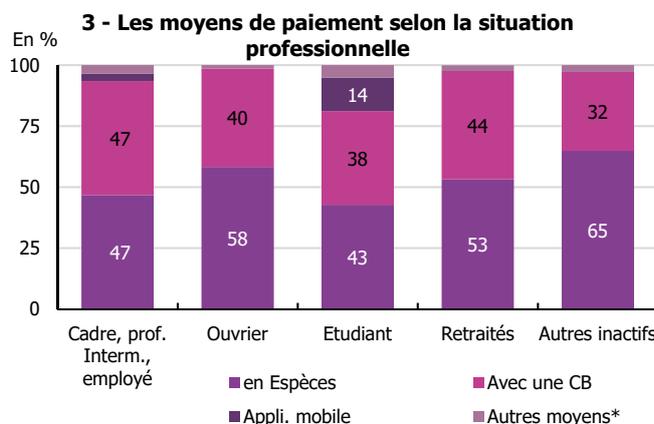
L'usage des moyens de paiement varie selon le niveau d'éducation et le montant des transactions

Le niveau d'éducation influence l'usage des espèces

Plusieurs facteurs socioéconomiques semblent influencer le choix du moyen de paiement. Ainsi, la part des paiements en espèces diminue avec l'augmentation du niveau d'éducation des personnes interrogées. Les deux tiers des paiements réalisés par des personnes sans diplôme sont réglés en espèces (*graphique 2*). Ils ne représentent plus que 43 % des paiements des personnes diplômées du supérieur (bac+2 et plus).



*chèques, virement bancaire, titres-restaurants, etc.
Source: Enquête SPACE-R, IEDOM



*chèques, virement bancaire, titres-restaurants, etc.
Source: Enquête SPACE-R, IEDOM

¹ Bulletin de la Banque de France, février-mars 2023.

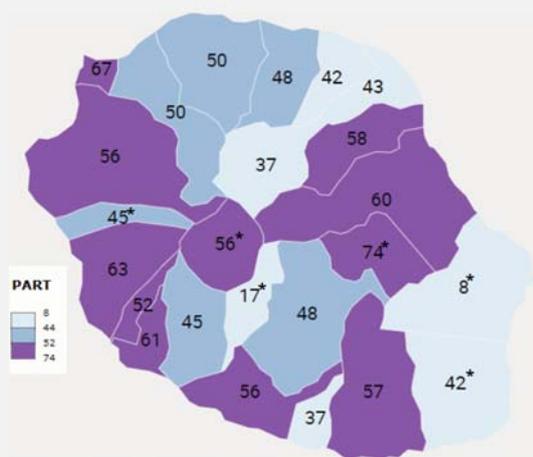
La situation professionnelle peut également influencer sur les habitudes de paiement. Les inactifs et les ouvriers sont les catégories socioprofessionnelles qui privilégient le plus l'usage des espèces au quotidien (*graphique 3*). Les étudiants se démarquent par la place donnée aux paiements par mobile : 14 % de leurs transactions sont réglés via une application mobile. Cette caractéristique est à rapprocher du taux de pénétration des usages du numérique supérieur dans les tranches d'âge les plus jeunes.

Le niveau de revenu devrait également avoir une influence sur l'usage des espèces dans les paiements. En l'absence de statistiques sur ce critère dans l'enquête, nous ne pouvons mesurer son impact avec précision. Toutefois, le niveau de revenu étant largement déterminé par la situation professionnelle et le niveau de diplôme, nous pouvons avancer que lorsqu'il augmente, la part des espèces dans les paiements devrait diminuer.

Enfin, les comportements de paiement évoluent également avec l'âge. À l'exception de la tranche des 18-29 ans, le poids des espèces dans les paiements augmente avec l'âge, passant de 46 % des transactions chez les 30-39 ans à 57 % pour les 60 ans et plus.

ENCADRÉ 2 : LES ESPÈCES PLUS PRÉSENTES DANS L'OUEST ET LE SUD

Usage des espèces dans les transactions en magasin (%)



* : communes cumulant moins de 10 transactions

Sources : enquête SPACE-R, IEDOM ; Science Po, Khartis (Geofla IGN 2016)

Les habitudes de paiements des Réunionnais divergent également selon le lieu de résidence des personnes interrogées.

L'Ouest se caractérise par un usage plus prononcé des espèces, où elles représentent 57 % des paiements des sondés résidant dans cette partie de l'île. Dans ce classement, le Port se hisse au premier rang des communes : 67 % des paiements sont réglés en espèces par les Portois. Cette part atteint 63 % à Saint-Leu et 56 % à Saint-Paul.

Dans la partie sud de l'île, 6 paiements sur 10 environ sont réglés en espèces par les résidents de L'Étang-Salé et de Petit-Ile. Ce poids se situe en deçà des 50 % dans les communes du Tampon et de Saint-Louis.

La moitié des transactions réalisées par les habitants de l'Est est effectuée en espèces. Cette proportion tombe à 37 % à Salazie. Cette faible part peut s'expliquer par les difficultés d'accès aux DAB : 55 % des personnes interrogées habitant Salazie jugent difficile, voire très difficile, l'accès à un distributeur de billets.

Le Nord s'inscrit également en deçà de la moyenne régionale. À Sainte-Suzanne, par exemple, les habitants privilégient les paiements par carte et mobile.

Les espèces, l'apanage des petits achats du quotidien

Les paiements en espèces constituent l'apanage des petits achats du quotidien (*graphique 4*), soit 87 % des paiements d'une valeur inférieure à 5 euros. C'est également le cas dans les autres pays de zone Euro (81 % des paiements de moins de 5 euros).

Plus le montant des achats croît, plus la part des espèces diminue au profit de la carte bancaire. Les Réunionnais privilégient en effet les cartes bancaires dès que le montant dépensé dépasse 20 euros (*graphique 4*). Elles comptent ainsi pour 55 % à 59 % des paiements pour des montants compris entre 20 euros et 100 euros.

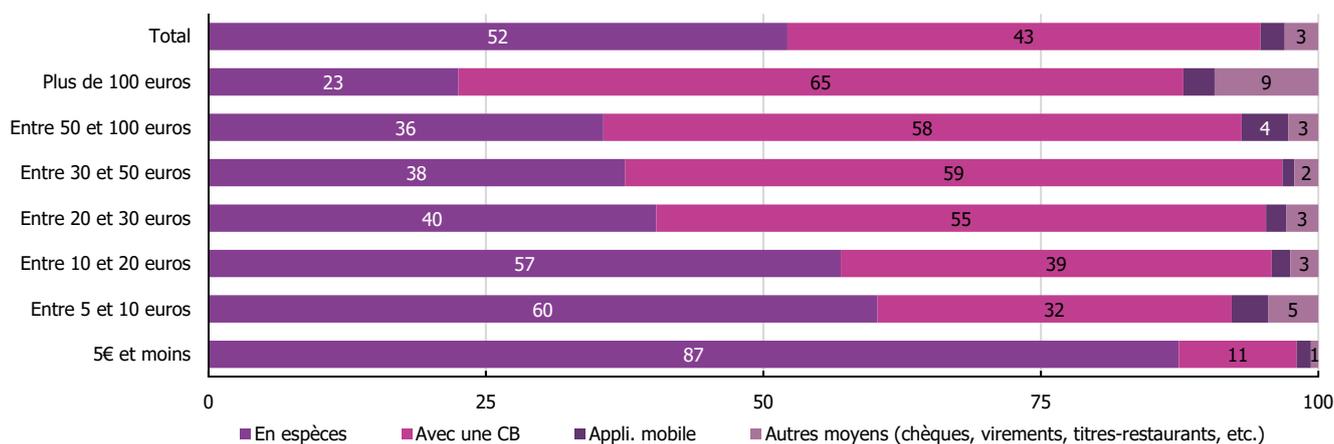
L'usage des « autres moyens de paiement » et d'applications mobiles reste marginal à La Réunion. Le paiement par une application mobile représente, par exemple, 4 % des paiements d'un montant compris entre 50 et 100 euros, soit son usage le plus fréquent. Cela peut s'expliquer par l'effet de seuil du montant de dépense autorisé en « sans contact » avec une carte bancaire¹ (*encadré 3*), et suggère que le paiement par mobile est un substitut au « sans contact » passé ce seuil.

À noter que l'utilisation de titres-restaurants par les salariés qui en bénéficient explique la part plus importante des « autres moyens de paiement » pour la tranche des achats compris entre 5 et 10 euros, avec 5 % des transactions. De même, ces autres moyens couvrent 9 % des transactions dès lors que leur montant dépasse les 100 euros, dont 4 % de chèques bancaires et 5 % de virements bancaires.

¹ Le plafond du paiement mobile est commun à celui de la carte bancaire associée. Dans la pratique, de nombreuses banques fixent un plafond distinct (entre 150 et 300 euros), pour limiter les risques de fraude en cas de perte ou de vol du téléphone.

En %

4 - Répartition des moyens de paiement en nombre selon le montant de la transaction

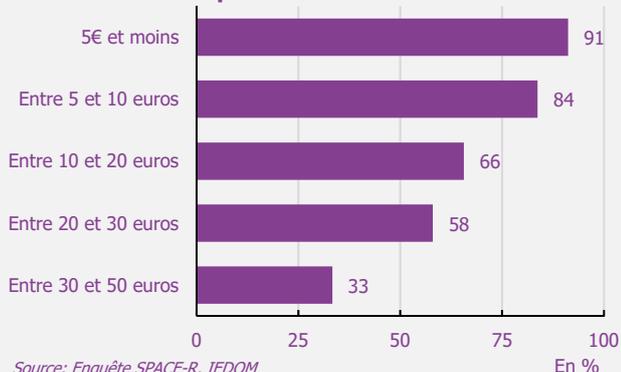


Source: Enquête SPACE-R, IEDOM

ENCADRÉ 3 : LE « SANS CONTACT » LARGEMENT PLÉBISCITÉ POUR LES PAIEMENTS EN CB DE PETITS MONTANTS

Le paiement sans contact permet de réaliser des achats par carte bancaire sans avoir à saisir son code sur le clavier du terminal de paiement. Depuis le 11 mai 2020, le plafond de paiement sans contact par carte bancaire a été relevé de 30 à 50 euros par opération.

Part du "sans contact" dans les paiements par carte bancaire



Source: Enquête SPACE-R, IEDOM

43 % des paiements par carte sont réalisés à l'aide du « sans contact » à La Réunion en 2022 (51 % en France hors DOM). Cette proportion varie selon le montant de la transaction.

9 paiements par carte bancaire sur 10 d'une valeur inférieure à 5 euros sont réglés par le « sans contact ». Cette proportion s'affaiblit lorsque le montant augmente. Il couvre néanmoins les deux tiers environ des paiements entre 10 et 20 euros. Le paiement « sans contact » devient toutefois moins fréquent pour des règlements compris entre 30 et 50 euros, alors que celui-ci est encore possible (seulement un tiers des paiements en CB).

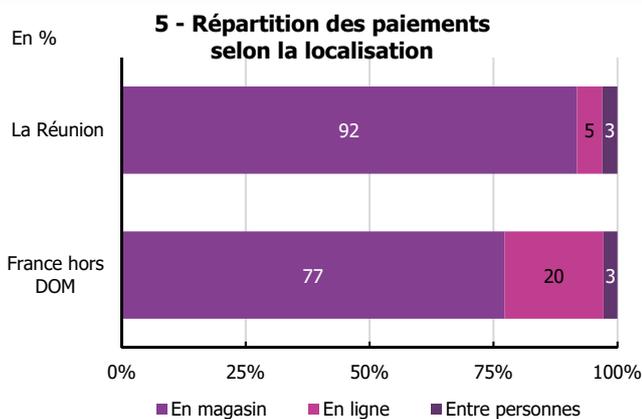
Par ailleurs, la part relative du « sans contact » dans l'ensemble des moyens de paiement s'accroît, avec l'augmentation du montant. Il atteint près d'un tiers des transactions pour des montants compris entre 20 et 30 euros.

Moins de paiements en ligne à La Réunion

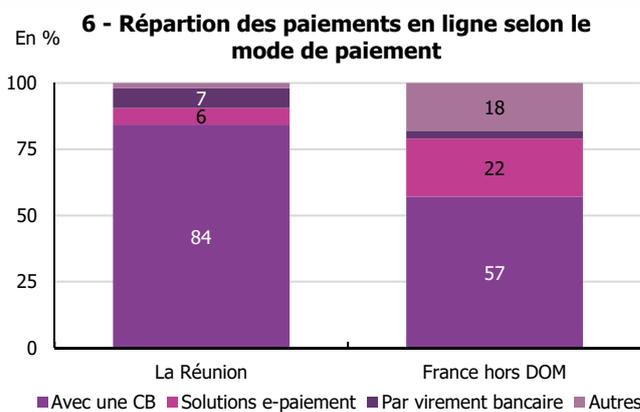
Des paiements en ligne moins nombreux, réglés majoritairement par carte bancaire

Les paiements en ligne ne concentrent que 5 % des paiements du quotidien (hors factures récurrentes, telles que les factures d'électricité, de forfaits Internet, etc.) à La Réunion en 2022 (*graphique 5*), contre 92 % pour les paiements en magasin. Cette part est d'ailleurs significativement plus faible dans l'île que dans l'Hexagone (20 %). Elle s'explique, d'une part, par une offre moins étendue de services numériques livrables sur le territoire par rapport à la Métropole, ce qui limite les possibilités de réaliser des achats en ligne. D'autre part, cet écart provient d'une moindre pénétration des usages numériques dans la population réunionnaise. Ainsi, en 2017, près de 30 % des Réunionnais de 15 ans ou plus souffraient d'illectronisme, c'est-à-dire d'un manque de compétences numériques (Insee). À cette même date, un Réunionnais sur quatre ne s'est jamais connecté à Internet.

Dans ce contexte, une grande majorité des achats en ligne est réglée par carte bancaire à La Réunion, contre un peu plus de la moitié des transactions en France hors DOM (*graphique 6*). Cet écart provient d'un moindre recours aux solutions e-paiement telles que PayPal, iDeal ou Klarna : 6 % dans le département contre 22 % dans l'Hexagone. Par ailleurs, les Métropolitains utilisent plus souvent d'autres moyens de paiement en ligne (prélèvement automatique, points de fidélité, bons d'achat, cartes-cadeaux, cryptoactifs, etc.).

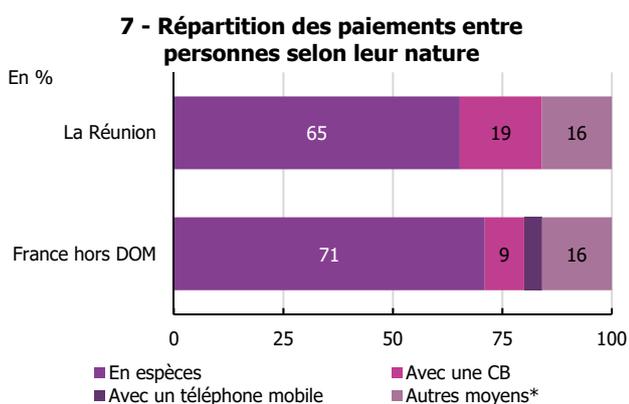


Sources : Enquête SPACE-R, IEDOM ; enquête SPACE, Banque de France



Sources : Enquête SPACE-R, IEDOM ; enquête SPACE, Banque de France

Les espèces sont plus courantes dans les paiements entre particuliers



*chèques, virement bancaire, titres-restaurant, etc.

Sources : Enquête SPACE-R, IEDOM ; enquête SPACE, Banque de France

Les Réunionnais privilégient les espèces s'agissant des transactions entre personnes, c'est-à-dire des paiements privés entre particuliers (argent de poche, cagnottes, etc.) qui ne sont pas liés à l'achat de marchandises. 65 % des transactions se font ainsi en espèces à La Réunion en 2022 (graphique 7). Cette part est un peu plus élevée en France hors DOM (71 % des paiements entre particuliers). En valeur, les espèces ne couvrent cependant que 14 % des paiements, avec un montant moyen de 44 euros.

Les autres moyens de paiement sont plus utilisés dans les transactions entre particuliers qu'en magasin. Chèques, virements et autres moyens couvrent 16 % des paiements en volume et 27 % en valeur. Les chèques bancaires constituent un moyen privilégié pour ces règlements, avec 23 % des paiements en valeur et un montant moyen de 600 euros.

Selon l'enquête, le paiement par carte semble couvrir une part non négligeable des transactions entre particuliers : 19 % des paiements à La Réunion, mais également 9 % dans l'Hexagone. Cette forte proportion interroge et doit être interprétée avec précaution, les particuliers disposant rarement de terminaux de paiement. Dans les faits, les personnes interrogées peuvent avoir considéré des achats réalisés par carte bancaire sur des plateformes de *market place* (Le bon coin, Vinted, etc.) comme des transactions entre particuliers. Or, sur ces sites, les transactions financières sont intermédiées par l'établissement de paiement de la plateforme qui s'interpose entre le payeur et le vendeur en tant que tiers de confiance. Par ailleurs, cette proportion rend également compte des transferts entre personnes réalisés par carte avec des solutions de paiement de type Lydia ou Paylib.

ENCADRÉ 4 : L'ENQUÊTE SPACE-R À LA RÉUNION

L'enquête SPACE-R à La Réunion cherche à évaluer les préférences et le comportement des consommateurs résidents en matière de paiement à La Réunion. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enquête SPACE (Study on the payment attitudes of consumers in the euro area) réalisée par la Banque centrale européenne (BCE) dans les 19 pays de la zone Euro en 2019 et 2022. L'enquête SPACE-R vise en particulier à mieux appréhender la demande réelle des consommateurs et l'évolution des tendances du marché en matière d'espèces et de paiements. Elle a pour objectif d'assurer une veille sur l'évolution des moyens de paiement et les innovations en la matière, éclairer le public et les acteurs de la filière fiduciaire s'agissant des comportements en matière de moyens de paiement, et décider des orientations stratégiques pour l'IEDOM.

L'enquête SPACE-R se compose d'un corpus comprenant 4 blocs de questions, à l'instar de l'enquête SPACE :

- Bloc A – Les espèces et les Réunionnais
- Bloc B – Paiements du quotidien en point de vente et de personne à personne
- Bloc C – Paiements en ligne du quotidien
- Bloc D – Préférence des moyens de paiement

SPACE-R comprend également 2 autres blocs de questions sur la multibancairisation et les services bancaires en ligne. Ces derniers thèmes abordés feront l'objet de publication distincte.

L'enquête a été réalisée par SAGIS auprès de 1 050 Réunionnais âgés de 18 ans et plus en une seule vague (du 15 novembre au 13 décembre 2022). Les entretiens ont été réalisés par téléphone, en interrogeant, entre autres, les personnes sur leurs paiements réalisés la veille de l'entretien (et de l'avant-veille pour les personnes interrogées le lundi). Le journal des paiements a été divisé en modules couvrant (i) les paiements aux points de vente, (ii) les paiements entre particuliers et (iii) les paiements en ligne non récurrents. Près de 1 300 transactions quotidiennes ont été enregistrées.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : P. LA COGNATA – Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA
Rédaction : D. PERRAIN et N. GOBALRAJA – Éditeur : IEDOM